



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

PV167 St et Régl3

PV téléphonique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du
6 mars 2026

Président : Monsieur Sabatier Patrick

Présents : Messieurs Anastasio Alain, Romojaro Mickaël.

Début de la réunion : 12 h 00

Entente jeunes – saison 2025-2026

La commission prend note et valide l'entente jeunes suivante :

Catégorie U15 (D3) :

- Paron 2 /Gron Veron 1

Fin de la réunion : 12 h 10.

Le Président
Sabatier Patrick

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »